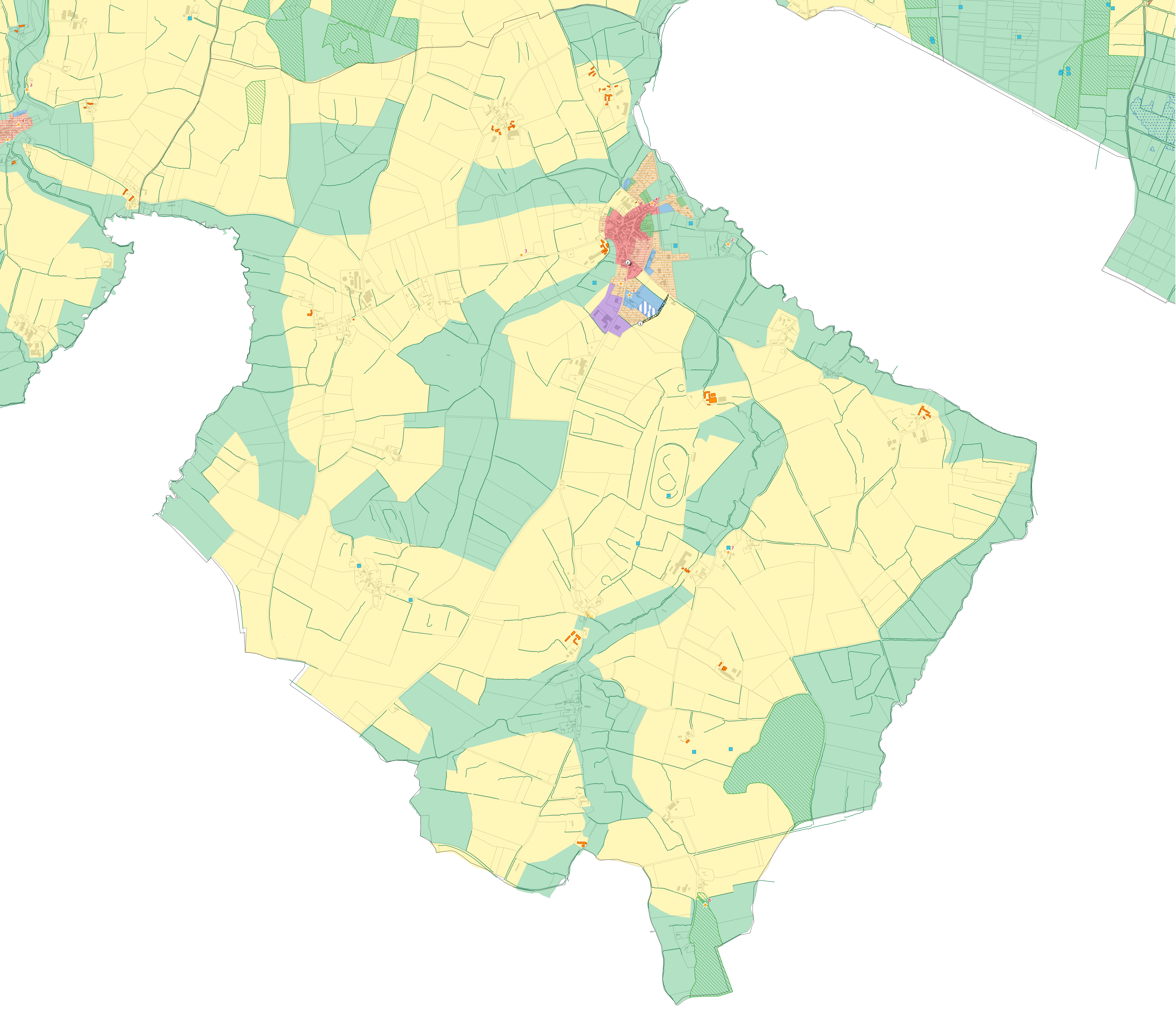
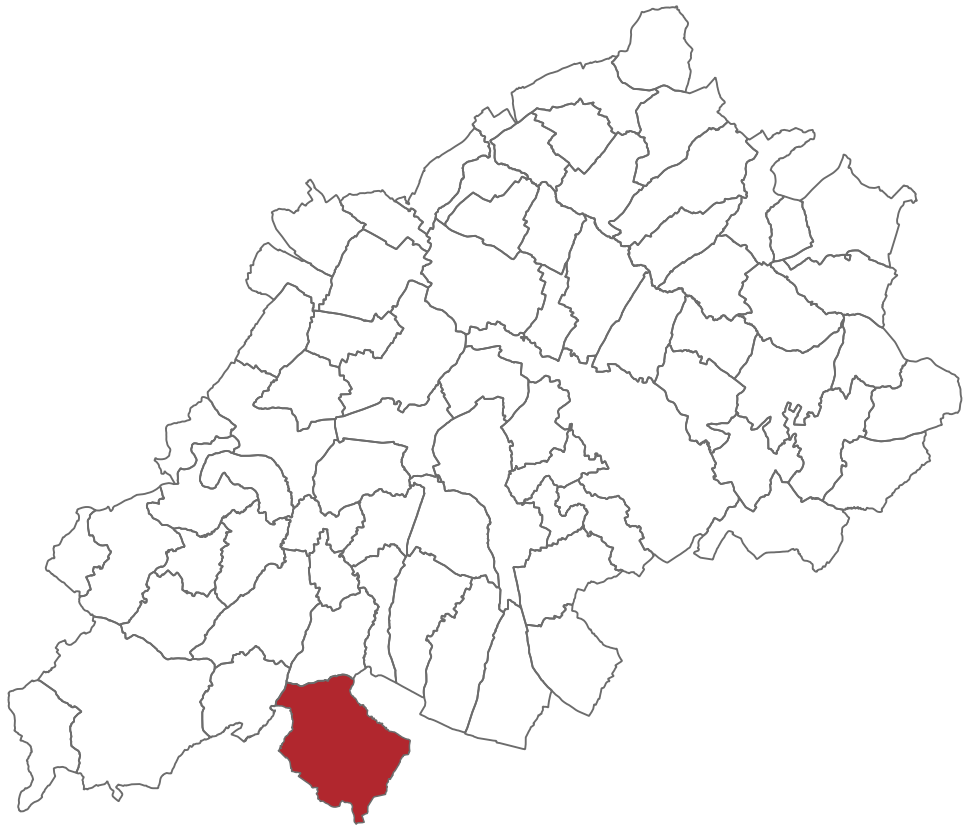




Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Boucé



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
 - ▩ Emplacement réservé
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ZONAGE**
- UAa : Centre-ville d'Argentan
 - UAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
 - UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
 - UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - UZ : Zone d'activité économique
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - A : Zone agricole
 - Az : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole
 - AUE

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte